

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Notre journal.* — VAUD : Assemblées générales. — Institutrices et Comité central. — Dans les sections : Vevey ; Lausanne. — GENÈVE U. I. G. MESSIEURS : Assemblée générale du 14 décembre. — U. A. E. E. : Nos traitements ; départ ; admissions. — NEUCHATEL : Noël des mobilisés. — Pour les retraités. — JURA : Cours de perfectionnement. — INFORMATIONS : Chez nos voisins : Fribourg ; Valais. — Bibliographie.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : INFORMATIONS : A. Stämpfli : Théâtre pour enfants. — RÉCITATION : VIO MARTIN : *La cloche.* — LES LIVRES. — Table des matières.

PARTIE CORPORATIVE

NOTRE JOURNAL

Ce numéro est le dernier qui sortira des presses des Imprimeries Réunies S.A. Une page se tourne dans l'histoire de notre journal. En 1899, lorsque l'*Educateur* et l'*Ecole* fusionnèrent, l'impression de l'organe de la Romande fut confiée à l'imprimerie Viret-Genton à Lausanne, qui imprimait déjà l'*Ecole*. En 1906, quelques imprimeries lausannoises (Viret-Genton, Allenspach, Corbaz et C^{ie}, Bridel) se groupèrent pour constituer la Société anonyme des Imprimeries Réunies. Cet établissement se chargea de l'impression, puis par la suite de l'administration, de l'expédition et de la publicité de l'*Educateur*, cela avec une régularité et une ponctualité qu'il nous plaît à relever. Il est de notre devoir, au moment où nous prenons congé d'eux, de remercier la direction et le personnel des Imprimeries Réunies. Notre gratitude va plus spécialement à MM. Schneeberger et Buetiger, avec qui nous avions continuellement affaire. Ce furent de précieux collaborateurs : grâce à eux la tâche des rédacteurs fut bien simplifiée ; par leurs soins, la marche de notre journal fut sans à-coups, toujours sûre, régulière, ponctuelle ; jamais d'imprévu, jamais d'erreurs, jamais de retard.

Les rédacteurs.

VAUD

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 1944

Dans un précédent article, nous annoncions que les ordres du jour de nos assises 1944 paraîtraient prochainement.

Nous convoquons donc nos collègues pour le dimanche 30 janvier 1944, au Casino de Montbenon, à Lausanne,

Assemblée des délégués.

Elle est convoquée pour le 30 janvier, à 10 h. au Casino de Montbenon, à Lausanne, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Rapport comptes Caisses secours, prêts et orphelins.
4. Rapport Musée scolaire.
5. Propositions du Comité central.
6. Propositions des délégués.

**Assemblée générale de la Société coopérative,
caisse de secours et invalidité.**

Elle est convoquée pour le 30 janvier 1944 à 14 h. 30, au Casino de Montbenon, à Lausanne, avec l'ordre du jour suivant :

1. Chant de l'assemblée.
2. Procès-verbal.
3. Rapport du Comité central.
4. Revision des statuts : rapport de la commission désignée à cet effet.
5. Budget et cotisations.
6. Election du bureau.
7. Propositions individuelles.

Assemblée générale S.P.V.

Elle est convoquée pour le 30 janvier 1944 à 15 h. 30, au Casino de Montbenon, à Lausanne, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Comité central.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Budget et cotisations.
5. Rapport sur proposition de la section de Lausanne concernant la durée du mandat des membres au Comité central.
6. Propositions des sections.
7. Propositions individuelles.
8. Elections statutaires :
 - a) Bureau de l'assemblée générale.
 - b) Deux membres au Comité central.

Nous avons, en outre, le plaisir d'annoncer à nos membres que, pour agrémenter notre assemblée générale, nous avons fait appel à un groupement choral du corps enseignant que chacun voudra applaudir.

Gardez la journée du 30 janvier pour votre corporation et que notre assemblée générale soit une belle démonstration de vitalité.

Candidats au Comité central.

On nous annonce le désistement de notre collègue Margot, présenté par la section d'Aubonne. Le prochain *Bulletin* publiera la liste officielle définitive des candidats au Comité central S.P.V. *Le Comité.*

INSTITUTRICES VAUDOISES ET COMITÉ CENTRAL

Le samedi 4 décembre, à « La Clé », quelques collègues se trouvaient groupées autour de M^{me} Hélène Pilloud qui achève en janvier son mandat au Comité central.

Elles lui ont exprimé, sous des formes diverses, leur gratitude et M^{me} V. Aeschimann a dit au nom de toutes la très grande reconnaissance des institutrices pour le travail accompli par M^{me} Pilloud durant ces trois ans, et pour la distinction avec laquelle elle a représenté ses collègues au sein du Comité central.

A cette même séance, on eut le plaisir de saluer la présence de M^{me} Yv. Landry, choisie pour remplacer M^{me} Pilloud.

En effet, M^{me} Landry, institutrice à Bière, sera présentée par la Section d'Aubonne, comme candidate au Comité central, lors de l'assemblée générale du 30 janvier 1944.

M^{me} Landry a de l'expérience, c'est une conscientieuse.

Si, comme nous osons l'espérer, l'assemblée générale ratifie notre choix, elle donnera certainement le meilleur d'elle-même à sa nouvelle tâche. Nous l'en remercions d'avance.

R. N.

DANS LES SECTIONS

Vevey. — La mobilisation de cet automne ayant retenu au service bien quelques instituteurs qui trouvèrent en rentrant une tâche décuplée, le comité de la section ne jugea pas possible d'organiser une séance en novembre comme de coutume.

Mais, d'ores et déjà, il invite tous les collègues à réserver la date du 20 janvier 1944 pour qu'une réunion nombreuse atteste la vitalité de notre société. Remise de diplômes à des membres honoraires, réception de nouveaux membres, mise à l'étude de sujets de première importance fourniront un ordre du jour que l'on s'efforcera encore d'agrémenter comme il se doit... C'est tout ce que nous pouvons dire pour l'instant : des précisions seront données dans la convocation définitive. Cx.

Lausanne. — *Assemblée du 2 décembre 1943.* — Le président, M. Petit, ouvre la séance par les souhaits de bienvenue, et exprime ses regrets de devoir présenter au professeur Miéville une assemblée si restreinte.

Après la lecture du procès-verbal, le président annonce que l'exposé de notre collègue Guichard sur le calcul de nos traitements, prévu pour décembre, sera renvoyé au printemps.

Suit une discussion sur le rapport de la commission désignée pour étudier le changement du statut du comité central.

Après cette courte partie administrative, M. Petit présente à l'assemblée le professeur Miéville, qui nous parlera de *Diderot philosophe*.

Diderot a été surnommé par son siècle le Philosophe. Philosophe ! Que voulait-on dire par là ? Chaque époque a une conception diffé-

rente. Parmi les hommes que la Grèce appelait les Sages, il y eut des législateurs, des conducteurs de peuples, des savants. Ce qui importe, c'est la manière dont pensent les philosophes. Est philosophe l'homme qui entreprend de penser par lui-même, qui habite sa propre maison, celui qui a l'ardeur de recherche, la volonté de conquête, celui qui s'impose une discipline de l'esprit.

On a dit que l'*Encyclopédie* fut une œuvre de démolition. Ce n'est pas exact. L'*Encyclopédie* ne se proposait pas seulement de démolir, elle voulait construire, d'où la nécessité de démolir d'abord, pour édifier quelque chose de neuf. A la place d'une morale de convention, on voulait le retour à une vie plus instinctive. Ce n'est pas le néant que l'on opposait au passé, mais la foi en la méthode, en la nature. Contre l'esprit violent, pénétré de l'idée que hors de l'Eglise il n'y a point de salut, contre cet esprit étroit et intolérant partirent en guerre les meilleurs esprits de France. Le XVIII^e siècle a sa noblesse ; la France ne fut jamais plus assoiffée de vérité, plus désireuse de lumière. Sous un régime vil, les philosophes pensaient et rayonnaient.

Mais leur tort a été de tomber à leur tour dans le péché d'étroitesse et de dogmatisme. Parmi ces philosophes, le plus novateur, le plus magnifique éveilleur d'idées est Diderot. Ce n'est pas un constructeur de systèmes ; il s'est trop dépensé, dispersé, n'a écrit que des fragments, n'a pas donné sa pleine mesure.

Où chercher sa pensée philosophique ? Dans un recueil de pensées, dans ses lettres, chez Diderot moraliste, Diderot philosophe de la nature, et Diderot religieux.

Diderot moraliste : on l'a dit pas assez réfléchi, parfois grossier, d'une forte sensualité, mais il fut bon père, homme au cœur généreux prêt à rendre service, dépourvu de vanité, passionné d'équité. Diderot pose en philosophe le problème de la morale, mais il ne le résout pas d'une manière très précise.

Diderot philosophe de la nature : Diderot a l'intuition de la continuité des êtres. D'instinct il cherche ce qui relie : tout se tient dans la nature, il n'y a rien de séparé. Il n'y a qu'un seul grand individu : c'est le tout. La vie est une suite d'actions et de réactions. Naître, vivre et passer, c'est changer de forme, et qu'importe la forme ?

Diderot religieux : Diderot sortait d'un milieu religieux ; on le destinait au clergé. Mais il éprouve le besoin de s'assurer de la solidité de ses convictions. Son scepticisme est le premier pas vers la recherche de la vérité ; il est prêt pour elle à sacrifier ses habitudes tranquilles ; il veut penser librement, ce qui l'éloigne du théisme. Pour Diderot, c'est une erreur de poser Dieu face à l'univers. Dieu est au contraire tellement lié à l'univers qu'il se confond avec la nature.

L'amour de la vérité chez Diderot, sa fidélité à sa tâche sont des preuves de sa sensibilité religieuse. Cet incrédule est plein de foi.

Bien que la pensée religieuse de Diderot soit un peu flottante, elle n'est pas si incohérente qu'elle le paraît. *Le Dieu nié* par Diderot est le Dieu artisan, extérieur au tout, principe d'explication. *Le Dieu affirmé* est cette force mystérieuse qui fait communier les esprits : bonté, beauté. La raison est satisfaite et le cœur aussi.

Et M. Miéville de conclure : qu'est-ce que Dieu ? Question à laquelle les philosophes eux-mêmes ont bien de la peine à répondre.

M. Petit remercie chaleureusement le conférencier de son bel exposé, qui est en même temps une leçon de vérité et de tolérance. D. M.

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 DÉCEMBRE

La dernière assemblée de l'année, sous la présidence d'Adrien Lagier, premier vice-président, est consacrée à diverses questions d'ordres administratif, professionnel et... alimentaire ; la « matérielle » n'est-elle pas le plus impérieux des soucis et la plus grave préoccupation actuelle.

Le collègue Genequand, en sa qualité de secrétaire, lit un memorandum fidèle et complet de nos travaux précédents.

Communications du comité : Edouard Gaudin, président de l'U. I. G., informe l'assemblée de la correspondance échangée, toujours assez volumineuse, et des décisions du comité.

La Caisse de l'assurance scolaire, en déficit, augmente la cotisation annuelle de dix centimes ; par contre, sur la proposition du directeur M. Ch. Weber, des allocations de vie chère sont octroyées au personnel : d'accord.

Candidatures : Trois jeunes collègues, nommés récemment, ont demandé leur admission au sein de l'U. I. G. ; ils sont reçus à l'unanimité ; ce sont : René GRAF, Georges HOF, Roger NUSSBAUM.

Des questions d'ordre interne sont portées à la connaissance de l'assemblée : finance d'entrée dans la C. I. A. ; démission pour cause de mariage, remboursement des frais d'étude, cours de gymnastique. Pour ce dernier sujet, Gaudin renseigne l'U. I. G. sur l'entrevue qu'il eut, assisté de Borel, avec M. Grandjean, directeur de l'enseignement primaire.

Borel complète l'exposé de Gaudin. Il s'ensuit que certaines de nos doléances ne sont pas injustifiées et que l'on tend à s'acheminer vers un enseignement de la gymnastique donné par des maîtres spéciaux.

L'U. I. G., jadis, n'a-t-elle point présenté au Département de l'instruction publique un rapport circonstancié ?

Escalade : Nos collègues dames ont commémoré l'anniversaire de l'Escalade ; elles ont invité ces « messieurs » et les maîtresses des écoles enfantines à participer à cette soirée intime, joyeuse, animée par de

spirituelles productions d'un groupe de jeunes et les chants, en patois, de M^{11e} Mongenet, l'aimable présidente.

Chœur mixte : De profundis !...

Groupe des jeunes : Les instituteurs des six dernières volées, soit depuis 1938, sous la présidence du collègue Dessoulavy, ont reconstitué le groupe des jeunes : Mutzenberger, Hof et Nussbaum sont les collaborateurs immédiats du président.

Des causeries par nos collègues Uldry, Borel, Dunant ont été données, ainsi qu'un reliquat, en espèces sonnantes et trébuchantes, provenant du groupe défunt.

Et nous ironis au bois... Le ramassage du bois mort, au cours de l'été, dans les Préalpes de Fribourg, fut l'objet d'un bref rapport des deux chefs de camp, Uldry et Borel. Tout s'est bien passé, relations avec les autorités et la population de Châtel-Saint-Denis, excellent état sanitaire des participants, nourriture abondante, belle récolte — près de cinq mille tonnes — beau temps... grâce aux chefs avisés et à leurs aides, des collègues bûcherons et cuisiniers.

Le Département s'est déclaré satisfait de cette expérience qui peut être renouvelée après ce premier essai auquel les difficultés — matérielles surtout — n'ont pas manqué. Ainsi, une fois de plus, il est prouvé que les « régents » peuvent résoudre des problèmes d'ordre social.

La ville de Genève a accordé une subvention de 500 francs ; il sied de lui en être reconnaissant.

Cette occupation des loisirs a développé l'esprit d'équipe qui doit animer une œuvre collective, sorte de coopérative scolaire. Un dossier important a été constitué ; il renferme des renseignements utiles pour ceux qui veulent organiser une excursion d'été à bicyclette, un camp de jeunesse, ou une équipe de skieurs, pendant les vacances dites « d'économie de chauffage ».

Allocations d'automne et allocations pour 1944 : Adrien Lagier tient à rendre un hommage mérité à Georges Borel, président de la Fédération des fonctionnaires, qui accomplit un travail colossal et merveilleux. En regroupant les différentes associations de fonctionnaires il a créé une unanimous impressionnante, consciente de sa force et de sa valeur. Par ses recherches, les documents qu'il assembla, ses enquêtes auprès des villes et des cantons, ses efforts persévérand, Borel a conquis notre allocation d'automne. Reste celle pour 1944, et c'est une autre histoire... une histoire de budget surtout. L'assemblée unanime se déclare d'accord et constate l'entrain, la joie, le dynamisme de Borel à servir ses collègues.

Borel remercie, un peu ému ; il rend hommage, à son tour, à l'un de ses prédécesseurs, M. Lévy, regrette l'indifférence de certains — qui veulent bien recevoir sans jamais rien donner —, commente les entre-

vues qu'il eut avec le chef du Département des finances, le Conseil d'Etat, la commission du budget du Grand Conseil.

Il espère qu'un amoindrissement du déficit du compte d'Etat, par une plus-value du rendement des impôts, permettra de donner à nos légitimes revendications — pour 1944 — une solution heureuse ; notre commerce local, éprouvé par la crise, n'aura rien à y perdre.

Divers : Pas de propositions individuelles à proprement parler : une discussion nourrie et amicale sur les questions énoncées au début ; notamment sur le droit d'entrée dans la C. I. A., somme très forte à verser et que le jeune régent doit emprunter. C'est un fâcheux début pour une carrière qui doit être lumineuse, et qui demeure assombrie dès son aurore.

Et cependant, ne sommes-nous plus ceux qui œuvrent pour l'avenir ?

CH. E. D.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Nos traitements.

Dans sa séance du 27 novembre dernier, le Grand Conseil a adopté le projet de loi modifiant nos traitements.

Nos plus jeunes collègues ressentiront un effet immédiat important de cette modification. Pour les moins jeunes et les anciennes cette augmentation se répartira sur quatre années.

Nous devons la réalisation de cette nouvelle échelle de traitements (depuis longtemps désirée) à M^{me} M. Passello, notre inspectrice, ainsi qu'à M. Henri Grandjean, directeur de l'enseignement primaire. À tous deux nous adressons l'expression de notre vive gratitude.

Nos remerciements vont également au dévoué président de la Fédération des fonctionnaires, M. Borel. Son action et ses conseils ont toujours été pour nous très précieux.

Départ.

Après 32 ans d'activité et de dévouement dans la carrière pédagogique, notre chère collègue M^{me} Winkler, maîtresse à Confignon, nous quitte pour raison de santé. Nous gardons d'elle le souvenir le meilleur et nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

Admissions.

Lors de notre prochaine assemblée nous aurons le plaisir de recevoir en qualité de membres actifs M^{les} Madeleine Perrot et Jeanne Leclerc. Dès maintenant nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

S. S.

NEUCHATEL

NOËL DE NOS MOBILISÉS

Le comité central a terminé le dépouillement des questionnaires adressés à ceux de nos membres qui ont fait des relèves cette année et il a fixé à 2 fr. la valeur du point.

Je rappelle que le nombre de points attribué dans chaque cas est déterminé au moyen d'une formule qui tient compte de la durée du service, du traitement, des pertes subies, du nombre d'enfants et des charges légales représentées selon l'usage fiscal par l'entretien d'autres personnes que l'épouse et les enfants. Il y a eu quelques confusions sur ce point-là.

Plusieurs bulletins ne sont pas rentrés ; le C. c. en a inféré qu'il ne s'agissait ni de retards, ni d'oublis, mais de renoncements tacites aux services de notre caisse de compensation.

L'un des bénéficiaires fait abandon de sa part en faveur d'une œuvre scolaire. Elle sera remise à la Maison de Malvilliers.

A ceux qui ont témoigné leur étonnement parce que les traitements réduits sont frappés de la contribution de 2% due à la caisse officielle de compensation, il faut rappeler que cette mesure est conforme au règlement de la dite caisse.

Petite offrande de Noël, achemine-toi maintenant vers le foyer des membres de la S.P.N. qui ont répondu à l'appel du pays et fais briller en leur cœur un rayon de cette joie qu'apporte un acte de solidarité.

J.-ED. M.

POUR LES RETRAITÉS

Ajoutons à ce que nous avons dit samedi dernier, au sujet des allocations de renchérissement pour 1944, quelques renseignements concernant les bénéficiaires d'une pension de retraite.

Le décret adopté par le Grand Conseil, le 17 novembre, dispose (art. 9) que le Conseil d'Etat peut accorder de telles allocations aux anciens titulaires de fonctions publiques jouissant d'une pension, ainsi qu'à leurs veuves ou à leurs enfants moyennant que les ressources annuelles totales (y compris le revenu de la fortune) du titulaire ne dépassent pas 2000 fr. s'il vit seul et 3200 fr. s'il a des charges de famille.

Quant au montant de ces allocations, il ne doit pas dépasser le 50 % de celui qui est prévu pour les titulaires en activité, ni le 30 % de la pension annuelle. Rappelons que les chiffres fixés pour les actifs sont respectivement de 50 fr. par mois pour les célibataires, de 80 fr. pour les mariés et de 26 fr. 25 par enfant âgé de moins de vingt ans au 1^{er} janvier 1944.

Ces mesures d'une portée modeste pourtant n'auront, dans bien des cas, qu'un effet restreint en raison d'une disposition fâcheuse dont l'abrogation serait désirable. En voici la teneur : *art. 9, litt c : lorsque les ressources totales, y compris l'allocation de renchérissement, dépassent les limites fixées sous litt a, le montant de l'allocation est réduit de l'excédent.*

Ces limites sont représentées par les sommes de 2000 fr. et 3200 fr. indiquées ci-dessus.

En conséquence, les requérants dont le total des ressources et revenus atteint ces montants n'ont droit à aucune allocation. Pour un retraité ayant un ménage, l'allocation annuelle peut s'élever au maximum à 480 fr., soit le 50 % de 960 fr. que touche un titulaire marié, en activité. Si les ressources de ce pensionnaire s'élèvent à 3100, par exemple, il ne lui sera alloué que 100 fr. au lieu de 480 fr.

Il est bien regrettable que, comme l'année dernière, l'allocation correspondant au montant des ressources soit incorporée à celles-ci par avance. Avec un budget de 3200 fr., l'existence de deux époux, même âgés, n'est possible aujourd'hui qu'à force de renoncements et de privations. Et, en vérité, il n'eût pas été excessif de laisser l'art. 9, litt a, du décret déployer son plein effet. On ne risquait pas pour autant d'installer l'aisance au foyer de nos petits rentiers ; tout au plus en serait-il résulté une gêne un peu moins grande.

Et cela ressort du fait que les ressources totales des pensionnaires, fixées pour 1943 à 1500 fr. et 3000 fr., ont passé à 2000 fr. et 3200 fr. à seule fin que ces nouvelles normes correspondent à celles qui ont été admises par l'arrêté du 8 octobre 1943 pour l'octroi de secours aux personnes dans la gêne.

Par-dessus le marché, le Conseil d'Etat peut encore se retrancher derrière une autre réserve pour limiter ou supprimer toute action de secours. Aux termes mêmes du dernier alinéa de l'art. 9 dont nous parlons, il peut refuser les allocations de renchérissement « ou n'en accorder qu'une partie, *notamment lorsque le titulaire a des parents qui vivent dans l'aisance* ».

Il nous paraît nécessaire que la « Fédération » reprenne le problème des allocations aux retraités et s'efforce en particulier de faire tomber les restrictions prévues à l'art. 9, sous lettre c. Nos anciens et anciennes collègues lui seront reconnaissants de continuer à s'occuper de leur sort.

Nous tenons, en terminant, à signaler une amélioration apportée aux mesures prises en faveur des vieux serviteurs de la République. La limitation du montant des allocations fixée, pour 1943, au 25 % de la pension a été portée au taux de 30 %.

Une centaine de bénéficiaires de pensions ont reçu des allocations, cette année. Sur ce nombre, on compte 17 ressortissants du Fonds scolaire de Prévoyance.

La dépense totale s'élèvera à 22 500 fr. pour l'Etat ; pour 1944, cette somme sera double.

Les communes ont une part à payer quand il s'agit d'anciens membres du corps enseignant, et c'est la commune dans laquelle le titulaire a exercé en dernier lieu ses fonctions qui pourvoit au paiement des allocations.

J.-ED. M.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Le Locle. — A l'occasion de ses 25 ans d'enseignement au Locle, M^{me} Nicette Giroud a reçu le souvenir que les autorités de cette ville remettent en la circonstance.

Nos félicitations à notre chère collègue.

Boudry. — Cette section vient de recevoir deux nouveaux membres actifs : M^{les} Rachel Vouga, institutrice à Montalchez et Nelly Knuss, remplaçante, aux Petits-Ponts, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

J.-ED. M.

JURA

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Comme il se fait chaque année, des cours de perfectionnement ont eu lieu, fin novembre, commencement de décembre, dans les principales localités du Jura : Bienne, Saint-Imier, Moutier, Delémont, Saignelégier et Porrentruy. Comme à l'ordinaire, aussi, ces journées firent la part de l'information, de la culture générale et celle du perfectionnement professionnel.

Ressortissant à la première de ces tendances, M. Serge Berlincourt, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, présenta un travail patient, minutieux, une étude tout au long de laquelle perce le grand intérêt que voue M. Berlincourt à cet écrivain : *Marcel Proust, peintre, analyste, penseur et poète de génie*. Sa causerie aura certainement eu pour effet de faciliter à plusieurs l'accès de ce génie, langue et pensée, dont le premier abord n'est pas, à proprement parler, facile ; de nous familiariser, si l'expression est permise en pareille occasion, avec le cercle des idées philosophiques de l'homme dont le nom s'inscrit au ciel de la littérature de France à côté des Bergson, Péguy, Baudelaire, Stendhal ou Hugo.

Lui fit suite un exposé scientifique de M. le professeur Spinner, de l'Université de Neuchâtel. Le thème : *Notre flore dans le temps et dans l'espace*, nous permit de parcourir, grâce aux vastes connaissances positives de M. Spinner, les continents et les siècles à coups de milliers de kilomètres et de millions d'années, et d'y suivre le cycle évolutif des plantes, de quelques plantes. Sujet propre, comme on le voit assez, à faire remarquer la relativité et l'humilité de toute chose. Une série de clichés illustra cet entretien. Le prodigieux *roman* du directeur de l'Institut de botanique de Neuchâtel fut dans l'ordre des sciences ce que la conférence de M. Berlincourt fut à la littérature française.

Au point de vue pédagogique, la Commission des cours de perfectionnement, soucieuse d'abonder dans tous les domaines de l'activité, avait manifesté le désir qu'on s'occupât, cette fois, de l'enseignement du français. Question qui restera primordiale et actuelle tant qu'on tiendra ce langage aux nouvelles générations. On se rappelle que l'an

dernier, la parole avait été donnée aux mathématiques et que, en particulier, M. Fromaigeat, instituteur et auteur des manuels d'arithmétique en usage dans nos classes primaires, nous avait entretenus de l'enseignement des différents chapitres de ses livres, tel qu'il le conçoit.

Cette année, donc, M^{lles} Hof et Keller, toutes deux maîtresses à l'école d'application de Delémont parlèrent respectivement de *L'enseignement du français chez les petits par la méthode des centres d'intérêt* et de *La rédaction en 3^e et 4^e années*. Des leçons de démonstration complétèrent ces exposés. Il ne m'a pas été possible d'assister à ces deux cours, qui s'adressaient d'ailleurs au degré inférieur, mais *L'Ecole bernoise*, par la plume de M. Barré, de Bienne, s'en est fait l'écho : « M^{lle} Hof a fait une captivante causerie sur les centres d'intérêt et a donné une leçon pratique sur l'écureuil à des élèves de 2^e année. M^{lle} Keller, s'appuyant sur différents travaux et en particulier sur ceux de Marie Fargues, a fait une brillante conférence sur la rédaction en 4^e année, qu'elle a illustrée par une très intéressante leçon pratique. »

Dans le même ordre d'idées, pour les maîtres des degrés moyen et supérieur, un dernier cours était donné par M. Bernel, de Court, et votre serviteur, sur « La lecture expliquée à l'école active ». A. P.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Fribourg. — *Occupations accessoires et traitements.* — Un député ayant déclaré au Grand Conseil que les occupations accessoires auxquelles se livre l'instituteur nuisent à la bonne marche de sa classe, le *Faisceau mutualiste*, organe de l'Association cantonale du corps enseignant primaire et secondaire fribourgeois, du 1^{er} décembre, émit à ce sujet de fort judicieuses remarques et en tire les conclusions qui s'imposent.

L'allégation du député n'est pas toujours absolument fausse. Bien sûr, il y a des emplois étrangers à l'enseignement que l'instituteur, surtout à la campagne, ne peut éviter, et qui ne constituent nullement un obstacle à un enseignement fructueux. « Au contraire, ces fonctions permettent quelquefois à l'instituteur d'entrer en contact plus étroit avec la population au milieu de laquelle il vit et d'acquérir ce minimum de popularité indispensable. » Il a un rôle social à remplir auquel il ne saurait se soustraire.

Serrant le problème de plus près, le *Faisceau mutualiste* estime fort justement que « au lieu de solliciter ou simplement d'accepter une place de secrétaire ou de caissier ici ou là, l'instituteur trouverait tout aussi agréable de s'occuper uniquement de son école. S'il pouvait consacrer son temps libre à sa culture personnelle, à la recherche de nouveaux procédés d'enseignement, à l'étude psychologique de la personne de chacun de ses élèves, à la préparation plus minutieuse de sa classe à la correction plus attentive des travaux, ce serait encore certainement un plus grand bien pour l'école ».

Le *Faisceau* rappelle que le Directeur de l'Instruction publique fribourgeoise déclara une fois « que le travail de l'instituteur, comme celui du prêtre ou de l'officier, est au-dessus de toute estimation et qu'il ne peut être rémunéré à sa juste valeur ».

Fort bien, cette déclaration honore ceux qui en sont l'objet. Mais, estime le *Faisceau*, « nous n'ignorons pas qu'en ce monde, le meilleur isolateur connu, c'est la pauvreté. Si une certaine aisance est nécessaire à un minimum de vertu, une plus grande aisance encore est nécessaire à un minimum d'influence. Tout en restant dans une nécessaire simplicité qui est la marque de la vraie valeur, l'éducateur ne doit pas faire figure d'homme pauvre. Il devrait pouvoir montrer un intérieur pas trop ordinaire, posséder quelques œuvres d'art, une bibliothèque assez fournie et il devrait avoir les moyens de se montrer généreux. Il y a dans chaque classe des enfants bien pauvres. Si le maître d'école pouvait leur venir discrètement en aide en leur procurant une paire de chaussures ou un vêtement chaud, combien son geste contribuerait à encourager ces enfants qui conservent parfois, leur vie durant, l'aigreur qu'a mise, au fond de leur jeune cœur, la méchanceté du sort.

« Avec quelques ressources de plus, l'instituteur pourrait aussi orner mieux à son goût la salle de classe, et en faire un petit sanctuaire agréable. S'il provoque de laborieuses discussions des autorités locales chaque fois qu'il fait appel aux finances communales pour l'achat d'un petit rien, il finit par se décourager et laisser la salle de classe avec son mur gris et son tableau noir, selon l'expression du premier livre de lecture. »

Et le *Faisceau* de conclure : « C'est pourquoi nous voulons avoir une politique des salaires. La nôtre tendra toujours plus à demander que l'instituteur puisse vivre intégralement de son école, sans recourir à d'autres moyens, et qu'il puisse exercer avec plénitude la fonction d'éducateur, avec tout ce que ce terme contient de large, de généreux et de bienfaisant. »

Valais. — Dans le district d'Entremont, tous les écoliers ont été soumis à la cuti-réaction à la tuberculine — réaction de Moro. Le 25 % environ ont réagi positivement, ce qui signifie que le 25 % des enfants ont été touchés, généralement de façon bénigne, par la tuberculose. Un peu plus de la moitié présentait des lésions cicatrisées, les autres des lésions encore en activité.

La méthode de Moro rend d'excellents services. Elle ne permet pas seulement de déceler des lésions tuberculeuses débutantes chez les enfants. Elle aide très fréquemment à trouver le bacillaire qui a contaminé les enfants en cause. Cette méthode est inoffensive et très sûre. Tous les écoliers à Moro positifs sont contrôlés chaque année, ou plus fréquemment si leur état l'exige. Un contrôle radiologique de tous les enfants de 7 à 15 ans a été fait en outre, de façon qu'aucun enfant ne soit négligé. Le personnel enseignant est également examiné chaque fois qu'il est possible de le faire.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

RÉCITATION

LA CLOCHE.

*On entend sonner
une cloche d'école
très loin,
là-bas,
par delà les bois,
par delà les grands prés de join...
La clochette vole, vole :
« Viens, viens,
ding, ding,
ne sois pas rebelle,
petit écolier ;
écoute mon appel,
prends ton sac, tes cahiers
et ris en courant
le long du chemin.
Ris, petit garnement,
ris de tout ton visage.
L'école, c'est du bon temps.
Ris à la cloche du bel âge. »*

VIO MARTIN.

INFORMATIONS THÉÂTRE POUR ENFANTS

Dans l'*Educateur* N° 35 du 9 octobre, j'avais attiré l'attention du personnel enseignant sur le Théâtre pour enfants (Märchenbilderbühne) du Sonnenhof. Une erreur s'étant glissée dans ce compte rendu, je la rectifie volontiers en indiquant que ce théâtre est placé sous la direction de M. W. Pache, que la partie musicale est confiée à M. Ed. Pracht et que la troupe se compose de maîtres de l'Institut du Sonnenhof, à Arlesheim.

A. STÄMPFLI.

LES LIVRES

Héros, encore des héros, héroïnes et héros, par Alice Descœudres, Imprimeries Coopératives, La Chaux-de-Fonds.

Il est bon, au seuil d'une année peut-être décisive, de revenir à une juste conception des valeurs humaines.

Les trois séries de courtes biographies de M^{me} A. Descœudres nous invitent à rechercher le véritable héroïsme dans l'œuvre de patience

le don de soi, l'abnégation et le courage quotidien bien plus que dans un acte accidentel, tout sublime qu'il soit.

Cadeau utile et durable, les « Héros » de M^{me} Descœudres s'ajouteront sans grands frais à la liste des étrennes de fin d'année. G. A.

Derniers livres reçus.

Ce mois de décembre a vu sortir de presse tant de nouveaux ouvrages qu'il nous est impossible d'en donner un compte rendu un peu complet. En voici tout au moins une brève présentation :

La Librairie Payot nous envoie trois livres pour enfants, livres illustrés et munis de belles couvertures. *Cœurs d'enfants et cœurs de bêtes*, de L. Corbaz est déjà connu, de même que *Le secret de la porte de fer*, de Gaston Clerc. Le troisième : *Et... voici des contes*, est l'œuvre de Marguerite Duclain qui nous apporte huit nouveaux contes qui plairont sûrement aux petits.

Chez le même éditeur : *La carrière d'André Carnegie*, par J. de Mestral Combremont. Un petit garçon travaille bien à l'école ; il aime fort son papa et sa maman ; alors, il devient milliardaire. Thème connu, fort bien développé par J. de Mestral Combremont.

De La Baconnière, nous avons reçu *Sierre*, de la « Collection des villes et régions d'art de la Suisse ». Texte français de Paul Budry, texte allemand de Franz Baeschlin. *Sierre* se distingue par les mêmes qualités que les volumes précédents présentés à nos lecteurs.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler dans nos pages des Compagnons de Nicolas de Flue. Ils nous donnent aujourd'hui, préfacés par Louis Meylan, trois jeux historiques : *Guillaume Tell*, *Nicolas de Flue*, *Pestalozzi*. Cet ouvrage richement illustré est une intéressante contribution au théâtre des jeunes. C'est aussi La Baconnière qui a édité ce volume.

Notre collègue Vio Martin vient de faire paraître aux Editions Perret-Gentil un joli petit livre : *Venoge*. Ce sont des poèmes et des proses où l'auteur a mis toute sa fantaisie, toute sa sensibilité à décrire un beau coin de terre. Il y a réussi puisque nous retrouvons des impressions que nous avons ressenties dans celles que décrit Vio Martin.

Aller et retour, d'Henri de Ziegler, Editions du Milieu du Monde, nous offre les confidences d'un homme dont la sensibilité s'est formée dans l'atmosphère de Genève et que l'éducation genevoise a marqué.

Quelles seront les réactions d'un tel caractère en face des pays et des êtres qu'il découvre, c'est — avec bien d'autres choses — ce que vous apprendra *Aller et retour*.

Les éditeurs Delachaux et Niestlé publient une nouvelle anthologie. Les poèmes qui composent *Les plus belles poésies françaises* ont été choisis par Jules Baillods. De Rabelais à Aragon et Pierre Emmanuel, nous y pouvons suivre le beau fleuve de la poésie de France. Volume commode pour la poche.

ALB. R.